Bâle, Frick, Olten et St-Gall, le 28 mai 2020

Communiqué aux médias

**Améliorer le bien-être animal
avec l’abattage à la ferme et au pâturage**

**Le Conseil fédéral donne le feu vert pour l’abattage à la ferme** **et au pâturage. Les organisations labellisatrices et l’Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL saluent cette décision qui profitera au bien-être animal. Elle permet en effet une mise à mort en douceur et respectueuse des animaux. Les essais pilotes effectués en Suisse et à l’étranger ont montré que les animaux qui sont tués à la ferme subissent nettement moins de stress.**

La révision de l'Ordonnance concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes (OAbCV) entrera en vigueur le 1.7.2020. Elle autorisera désormais d’étourdir et de saigner des animaux dans une entreprise agricole. Après dix ans de travail préparatoire effectué par des producteurs précurseurs sous l’égide du FiBL, cette décision permet au secteur bio de poser un nouveau jalon important pour le bien-être des animaux. Ce travail de pionnier a pu être réalisé notamment grâce à Lena et Cäsar Bürgi, aux fondation Quatre Pattes, Tier im Recht et Vontobel, à la Conseillère nationale Martina Munz, au Conseiller national Karl Vogler, Nils Müller, et au Service vétérinaire du canton de Zurich. Les organisations labellisatrices Bio Suisse, Demeter et KAGfreiland saluent cette décision du Conseil fédéral. Ces organisations engagent différents projets et mesures, notamment dans la communication, pour encourager l’abattage à la ferme et au pâturage chez leurs producteurs labellisés.

**Constatations très prometteuses des pionniers**

Quelques pionniers pratiquent déjà des méthodes alternatives de mise à mort du bétail grâce à des autorisations cantonales. Les constatations faites par ces agriculteurs montrent que cette forme d’abattage est particulièrement respectueuse des animaux. Les bêtes sont en effet étourdies dans leur environnement habituel puis elles sont saignées immédiatement. Les carcasses sont ensuite transportées dans une remorque spécialement conçue pour cela. L’animal doit être transporté dans les 45 minutes suivant sa mort dans un abattoir autorisé pour y être éviscéré. Par rapport aux processus conventionnels, cela permet d’épargner aux animaux d’être transportés vivants et de devoir attendre leur tour à l’abattoir. Cela influence positivement la charge de stress des animaux et donc aussi la qualité de leur viande.

On mentionnera ici les pionniers suisses Nils Müller et Claudia Wanger, Hof zur Chalte Hose (Bio Suisse) pour le tir au pâturage, ainsi que Lena et Cäsar Bürgi, Hof Silberdistel (Bio Suisse, Demeter), et Georg Blunier, Hof Dusch (Bio Suisse, Demeter, KAGfreiland), et maintenant aussi Mischa Hofer (Platzhirsch Hofschlachtungen GmbH), pour l’abattage à la ferme. Ces méthodes d’abattage continueront bien sûr de nécessiter une autorisation qui sera délivrée par le service vétérinaire cantonal compétent. Pour commencer, elles seront autorisées seulement pour les bovins. L’abattage à la ferme et au pâturage doit ensuite pouvoir être étendu à d’autres genres d’animaux comme par exemple les petits ruminants, les cochons et les volailles.

La production animale est un secteur traditionnel important de l’agriculture suisse. Les organisations labellisatrices Bio Suisse, Demeter et KAGfreiland favorisent activement le bien-être animal, et leurs cahiers des charges garantissent des méthodes d’élevage respectueuses des animaux. Le FiBL rédige quant à lui une fiche technique qui fournira aux agriculteurs intéressés une vue d’ensemble des différentes méthodes d’abattage à la ferme ainsi que des renseignements pratiques. Des informations approfondies à ce sujet se trouvent déjà sur le site internet de Bioactualités.ch: www.bioactualites.ch/production-animale/abattage.html

**Contacts pour les médias:**

Bio Suisse, David Herrmann, Responsable du service médias,
tél. 061 204 66 46, david.herrmann@bio-suisse.ch

Demeter Suisse, Aline Haldemann, Codirectrice,
tél. 076 418 78 24, a.haldemann@demeter.ch

KAGfreiland, Marco Staub, Responsable spécialisé pour la production animale,
tél. 071 222 18 18, marco.staub@kagfreiland.ch

Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL, Eric Meili, Conseils et direction de projets,
tél. 079 236 47 18, eric.meili@fibl.org